



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine  
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

---

Numéro : DP 062498 26 00058 U6201

Adresse du projet : 28 RUE DU CHEMIN VERT 62300 Lens

Déposé en mairie le : 12/03/2026

Reçu au service le : 20/03/2026

Nature des travaux: 08131 Installation de panneaux solaires

Demandeur :

WORLDSUN WORLDSUN

---

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

De manière à conserver l'intérêt des lieux et le caractère de ce bâtiment, l'architecte des Bâtiments de France donne un avis favorable sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

- Ces panneaux à installer sur la toiture du bâtiment principal d'une hauteur de rez-de-chaussée et deux étages, doivent être placés horizontalement en partie basse des versants, afin de limiter leur impact visuel dans l'environnement.

- Les profils d'ossature métallique apparents doivent être de teinte sombre mate.

- Les panneaux lisses, mats, doivent être anti-réfléchissants et d'une teinte sombre uniforme sans effets à facettes ou lignes argentées apparentes.

Fait à Arras

Signé électroniquement par  
Andreea TUDOR-HENON  
Le 20/04/2026 à 20:49

**Architecte des Bâtiments de France  
Madame Andreea TUDOR**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

**ANNEXE :**

Maison Syndicale des mineurs et ancienne salle de cinéma "Le Cantin". situé à 62498|Lens|au 78 Casimir Beugnet (rue rue Emile Zola.